

Question posée au ministre de l'Éducation nationale...et c'est la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées qui répond !

Lors de la première séance du mardi 29 janvier 2019 de l'Assemblée nationale, le député Thierry Benoit a posé une question relative à la réforme des lycées et du baccalauréat (n° 260) :

« *Ma question s'adresse à M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et non à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants [absence du ministre de l'EN].*

Actuellement, au lycée Jean-Guéhenno, environ 50 % des bacheliers professionnels intègrent des BTS, et la proportion a augmenté ces trois dernières années...

La diminution du nombre d'heures d'enseignements généraux que le Gouvernement propose, que ce soit en CAP – moins 40 % – ou en bac pro – moins 20 % – met en péril l'accès des lycéens professionnels aux filières du supérieur, faute d'une formation suffisante au regard des exigences en BTS. Au lieu d'aider les lycéens à faire un choix, cette réforme leur ferme des portes et les condamne à subir, plus que choisir, une voie qui ne leur correspondait pas.

La question posée à M. le ministre de l'éducation nationale est la suivante : comment, en diminuant drastiquement le volume horaire d'enseignement en lycée professionnel, peut-on imaginer former de futurs citoyens accomplis sur le plan professionnel, particulièrement dans des bassins où de nombreux élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées ? »

Suite dans la page N°2



Le torchon brûle entre le préfet et la FSU

16 février 2019

« **Au lendemain d'un conseil départemental inhabituellement tendu, le préfet a tenu vendredi à mettre le point sur les « i » rappelant à la FSU les règles de la bienséance. De son côté, la FSU ne décolère pas et accuse le préfet de faire de la censure.**

La tension n'est pas retombée, vendredi, au lendemain du conseil de l'éducation nationale (CDEN), marqué par l'accrochage assez inédit entre le préfet et l'un des syndicats présents, en l'occurrence la FSU, syndicat majoritaire dans l'Éducation nationale.

En cause, pour ceux qui ont pu manquer l'épisode précédent, la déclaration liminaire du syndicat qui n'a pas été du goût du préfet, Frédéric Perissat qui a interrompu sa lecture, arguant du respect républicain des personnes – en l'occurrence le ministre de l'Éducation nationale – et du caractère non départemental des propos tenus. Et, dénonce la FSU, l'attitude du préfet qui a suivi, jugée « *autoritaire et dédaigneuse* ». »

Lire la suite à la page n°10 : <http://www.dordognelibre.fr/app/uploads/sites/4/2019/02/dl-14.pdf>

Question posée au ministre de l'Éducation nationale ET c'est la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées qui répond ! / Suite

Excellente question de la part du député Thierry Benoit. Nous l'en remercions. Mais devant l'absence du ministre de l'EN, la parole a été donnée à la **secrétaire d'État auprès de la ministre des armées** pour répondre : *« L'ambition du Gouvernement est de faire de la voie professionnelle une voie d'excellence, attractive et insérante. Les nouveaux horaires dédiés aux enseignements généraux et professionnels, en alternance avec les périodes de formation en milieu professionnel, sont destinés à accroître la qualité des apprentissages et à améliorer les conditions d'enseignement. Ainsi, la mise en œuvre d'enseignements généraux rénovés et ambitieux – et non amoindris, contrairement à ce que vous sembliez dire – et de modalités pédagogiques diversifiées vise à améliorer l'articulation entre enseignement général et enseignement professionnel. C'est le cas par exemple de la co-intervention : on associe dans une même classe un enseignant d'enseignement général et un enseignant d'enseignement professionnel. »* Voilà les éléments de langage pour atteindre « l'excellence », alors que cette co-intervention n'a aucun contenu pédagogique et sa dotation exclue le temps consacré à la conceptualisation et à la préparation.

Le deuxième élément avancé par la secrétaire d'Etat *« concerne l'accompagnement renforcé des élèves, la réforme permettra de consolider des acquis fondamentaux, en mathématiques et en français, de personnaliser les parcours de formation, rendant les apprentissages plus progressifs et de transmettre des savoirs professionnels adaptés aux métiers de demain. »* Il s'agit des thèmes utilisés dans le BO du 3 janvier 2019 : Consolidation, Accompagnement personnalisé et Orientation. Ces dispositifs sont présentés comme une autre solution pour atteindre « l'excellence » alors que la dotation est de trois heures par division ; l'arrêté du 21 novembre 2018 précise que tous les élèves ont droit à cette dotation, ce qui signifie que tout cela se fera en classe entière. Mais l'argumentation de la secrétaire d'Etat n'a pas de limite car *« la mise en place de modules d'insertion professionnelle et de modules de poursuite d'études, en terminale professionnelle, permettra de soutenir les élèves dans l'élaboration de leur projet post-baccalauréat, en particulier vers les BTS. »*

Pour boucler la boucle, *« l'allègement du volume horaire des élèves »* est présenté comme un autre élément pour *« favoriser la qualité des apprentissages et améliorer la qualité, en proposant un apprentissage professionnel plus adapté à la jeunesse et plus à même de lui permettre la poursuite des études ».*

La Secrétaire d'État auprès de la ministre des armées répond à la place du ministre de l'EN en avançant ces différents éléments de langage sans parler de la motivation principale du gouvernement qui consiste à faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles et qui ont besoin de plus de temps et de moyens pour réussir.

L'absence du ministre pour répondre au député Thierry Benoit est révélateur ; ce dernier a eu une réplique à la hauteur de l'enjeu : *« Il est un mot qu'il conviendrait de placer au sommet du débat public actuellement : respect. Il faut respecter les Français, respecter les députés. La moindre des choses, monsieur le président, aurait été que le ministre de l'éducation nationale, auprès duquel travaille aussi un secrétaire d'État, informe le député de son indisponibilité pour répondre et le prie de l'excuser. Je n'admets pas que la secrétaire d'État chargée des anciens combattants soit amenée à répondre à une question que des professeurs de lycée ont pris le temps de rédiger – le député n'est ici que le messenger. Nous y reviendrons. Au-delà de la réforme du bac et des lycées, c'est la question du fonctionnement de notre Assemblée qui est posée. »* [En vidéo](#)

Projets de programme pour la voie professionnelle Savoirs au rabais, numérique, coupes sombres !

La réforme Blanquer de la voie professionnelle conduit à une réduction massive des horaires dans toutes les disciplines. De plus, la mise en place des dispositifs imposés (accompagnement personnalisé et consolidation, Chef d'œuvre, co-intervention) va accroître les difficultés des jeunes et des personnels.

Le SNUEP-FSU a dénoncé la précipitation avec laquelle ces projets de programmes ont été conçus puisque moins de 2 mois auront suffi pour les construire. Les personnels ont purement et simplement été exclus de toute réflexion en amont alors même que ce sont eux les experts : ils connaissent leur discipline, leur public, les savoirs qui mobilisent les élèves et les attendus post bac.

Ainsi, des coupes sombres ont été opérées. Coupes d'autant plus injustifiées qu'apparaît partout un temps dédié pour "enseigner le numérique", comme s'il s'agissait d'une fin en soi. Alors que nos établissements souffrent d'un manque de matériel ou de connexion Internet, axer les programmes sur un enseignement par et pour le numérique est irréaliste et sera générateur d'inégalités entre les établissements et entre les territoires.

Pour certaines disciplines, les contenus de 1^{re} et de T^{le} ne sont pas finalisés rendant impossible une appréciation globale. Si les inspecteurs ou inspectrices présents se sont engagés oralement à inclure dans les programmes certains sujets que nous leur avons signalés comme primordiaux, le SNUEP-FSU émet des inquiétudes quant au respect de ces engagements.

Le peu de temps accordé aux disciplines impose de fait un appauvrissement des savoirs enseignés. Les bachelier-es professionnel·les se retrouveront donc dans des situations encore plus difficiles pour réussir leur insertion ou leur poursuite d'études.

Pour le SNUEP-FSU, cette façon de penser et de construire des programmes pour les enseignements généraux est très éloigné de « l'excellence » tant affichée par le ministre ! Aborder aussi succinctement les savoirs c'est renoncer explicitement à la finalité citoyenne et humaniste des formations professionnelles. Cette vision utilitariste des programmes est une vision rétrograde : les savoirs généraux ne sont plus enseignés que parce qu'ils sont utiles à la pratique professionnelle. En réalité ces projets procèdent d'un mépris profond pour les jeunes et pour les personnels de la voie professionnelle scolaire.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à poursuivre et amplifier les actions locales et à s'engager dans toutes les actions nationales contre la réforme Blanquer de la voie professionnelle. Le SNUEP-FSU exige de véritables concertations où élèves et personnels doivent être au centre des transformations envisagées.



Vous trouverez sur notre [Espace Réforme / DGH](#) les nouvelles grilles horaires / les arrêtés du 21 novembre 2018 / les dernières publications du ministère concernant les familles de métiers, chef d'œuvre et co-intervention / Plus autres informations.

Enseignement professionnel : le SNUEP dénonce les nouveaux programmes

Les projets de programmes pour les disciplines d'enseignement général en CAP et classe de 2^{de} "bac pro" ont été présentés aux organisations syndicales les 20 et 21 février. Le SNUEP en publie une analyse critique et dénonce la "forte diminution horaire pour ces disciplines" qui a pour conséquence "la diminution des objets d'étude et la perte de savoirs" :

■ Langues vivantes en CAP et bac professionnel / Dimension culturelle et citoyenne effacée

Le 15 février, l'ensemble des organisations syndicales a été reçue à la Dgescop pour une concertation sur les projets de programmes de langues vivantes.

Le SNUEP-FSU y a dénoncé des projets de programmes trop centrés sur la culture professionnelle. Cet aspect est renforcé par une proposition d'évaluation excluant la vie courante et la vie citoyenne.

[Continuer la lecture de langues vivantes→](#)

■ Projets de programmes en PSE : des changements importants dans les savoirs et la méthode

Les organisations syndicales ont été consultées par la Dgescop le 20 février sur les projets de programmes de Prévention santé environnement (PSE).

Concernant le CAP, le SNUEP-FSU acte positivement l'ajout d'une demi-heure hebdomadaire en 1^{ère} année. Néanmoins, le programme reste très dense pour des élèves en majorité issus de SEGPA et des dispositifs ULIS ou UP2A. [Continuer la lecture de Programmes en PSE→](#)

■ Projet de programme d'Éco-Droit ou comment formater les jeunes aux emplois précaires et uberisés !

Alors que le ministère prétend maintenir la double finalité des diplômes professionnels, il décide de diminuer de 50 % le temps d'enseignement en éco-droit pour l'ensemble des bacs pros concernés.

[Continuer la lecture de programmes en Éco-Droit→](#)

■ Projets de programmes de Français-Histoire Géo-EMC : Des notions orientées politiquement et une visée utilitariste inacceptables

Le 21 février, les organisations syndicales de la voie professionnelle étaient reçues par la Dgescop dans le cadre de la consultation sur les projets de programmes de Français, d'Histoire-Géographie et d'Enseignement moral et civique (EMC) des classes de CAP et de 2^{de} bac pro. [Continuer la lecture de Français – Histoire Géo – EMC→](#)

■ Projets de programmes Maths-Sciences physiques : Perte de savoirs et liberté pédagogique contrainte

Vous avez dit concertation ?

Dans le cadre de l'adaptation aux nouvelles grilles horaires et aux nouveaux dispositifs (co-intervention et chef d'œuvre), le ministère vient de publier les projets de programmes de mathématiques et sciences physiques de CAP et de 2^{de} bac pro. Ils seront soumis au vote du Conseil supérieur de l'éducation le 22 mars. [Continuer la lecture de Maths – Sciences physiques→](#)

■ Projets de programmes en Arts Appliqués : des « savoirs » réduits aux seuls besoins des entreprises !

Dans le cadre des nouvelles grilles horaires qui réduisent de moitié le temps d'enseignement en CAP et l'instauration des nouveaux dispositifs, les projets de programmes d'arts appliqués de bac pro et de CAP viennent d'être publiés. Ils sont actuellement soumis à l'avis des organisations syndicales et la profession est consultée par internet. [Continuer la lecture de ARTS APPLIQUÉS→](#)

Diminution des horaires en Arts Appliqués : Le SNUEP-FSU écrit au ministre de la Culture

[Continuer la lecture de Arts appliqués : le ministre de la culture interpellé→](#)



Les CFA ouvrent des classes de "prépa apprentissage"

Muriel Pénicaud a annoncé le 21 février 2019 l'ouverture des premières "prépa apprentissage" à partir du 1^{er} mars. "Le comité de sélection a retenu dix-neuf projets portés par 150 CFA qui offriront 28 000 places à des jeunes majoritairement issus des 430 'Quartiers Politique de la Ville' qu'ils couvrent", précise le communiqué du ministère du Travail.

Cette mobilisation entre dans le cadre de l'application de la loi du 5 septembre 2018 "Avenir professionnel". Et comme on l'a confirmé à plusieurs reprises, le gouvernement a mobilisé tous les moyens pour atteindre ses objectifs : *"On a voulu déverrouiller tout ce qui bloquait, a-t-elle affirmé. Donc on attend beaucoup plus d'apprentis dans les années qui viennent. La demande des jeunes et des entreprises est en train de monter."* déclare Muriel Pénicaud le 21 février 2019. Ainsi dans le *"Dans le cadre du PIC (, on a fait un appel à projets pour les 'prépa apprentissage', a-t-elle rappelé. On a prévu 150 millions d'euros sur deux ans, un investissement massif. Il y a eu beaucoup de réponses des CFA. [...] Aujourd'hui, on va annoncer les prépa apprentissage [lauréates]. Elles vont pouvoir démarrer pour certaines dès début mars."*

Lancement d'une campagne de communication pour développer (encore) l'apprentissage....

La ministre du travail a lancé le 21 février 2019 la deuxième vague d'une campagne de communication destinée à *valoriser l'apprentissage*. Lors de la première vague qui s'était déroulée en 2018, des apprentis avaient publié sur les réseaux sociaux des "stories", des courts témoignages expliquant leur parcours, qui avaient été relayés par le ministère du Travail.

Pour cette deuxième vague de communication, le dispositif évolue. *"C'est la première fois qu'au ministère on confie à des apprentis le soin de faire la campagne aux apprentis, a expliqué la ministre. Astrid, Juliette et Nicolas sont trois apprentis en communication qui ont été désignés par un jury."*

Mouvement des contractuels et MA / Calendrier prévisionnel

Ouverture de LILMAC	Du lundi 11 mars au lundi 1^{er} avril
Edition et envoi des AR	Mardi 2 avril
Retour des AR	Vendredi 12 avril
Barémage	Du lundi 15 avril au vendredi 7 juin
Remise des documents CCPA	Jeudi 20 juin
CCPA barème et avancement MA	Jeudi 27 juin

Les classes 3^{ème} "prépa-pro" deviennent "prépa-métiers".

Un projet d'arrêté "modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège" et relatif aux classes de 3^{ème} "prépa-pro" qui deviennent "prépa-métiers".

L'article 8 de cet arrêté, précise que *"les volumes horaires des enseignements obligatoires des classes de troisième dites 'préparatoires à l'enseignement professionnel', installées dans des collèges ou des lycées, sont identiques à ceux des autres classes de troisième. Il s'y ajoute un enseignement de découverte professionnelle, pour lequel ces classes disposent d'un complément de dotation horaire spécifique. Les enseignements complémentaires doivent permettre aux élèves de ces classes de découvrir différents champs professionnels afin de construire leur projet de formation et d'orientation, sans se limiter à cet objectif. Ces élèves bénéficient en outre de périodes de stage en milieu professionnel."*

Un projet de décret pour mettre à la disposition des régions des fonctionnaires et agents de l'ETAT

"Les régions peuvent, à titre expérimental, bénéficier à leur demande, de mises à disposition de fonctionnaires et agents de l'État exerçant tout ou partie de leurs missions au sein des centres d'information et d'orientation ou exerçant des fonctions se rapportant à l'information des élèves sur les métiers et les formations, au sein d'un service académique ou d'un établissement public local d'enseignement." Ce projet de décret entre dans le cadre de l'application de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", il entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Ce projet de décret a été rejeté par le CTM du 21 février 2019 : 0 pour ; 11 contre (FSU, FO, Snalc, CFDT, CGT) ; 4 abstentions (Unsa).

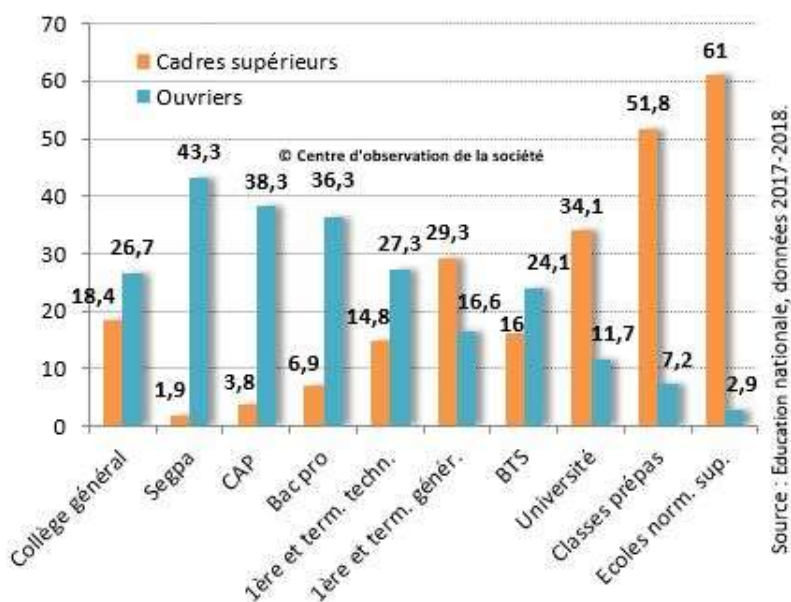
Répartition des jeunes en fonction des filières scolaires

Le graphique ci-contre est très clair. Il montre la concentration des jeunes issus des couches sociales les plus modestes, dans les premiers niveaux d'études (SEGPA, CAP et Bac Pro).

Et à ces mêmes jeunes, le ministre de l'EN leur propose moins d'école, et surtout moins d'enseignement général !

Ce nouveau monde est... terrifiant !

Part d'enfants de cadres et d'ouvriers selon les filières (%)



Des syndicats de la FSU dénoncent la baisse de moyens pour les Segpa / 13 février 2019

Le Snuep-FSU, le SNPI-FSU, le Snes-FSU, le Snep-FSU et le Snuipp-FSU dénoncent dans un communiqué du 7 février 2019, les "économies en vue dans les Segpa". "Le nombre d'académies annonçant une diminution des dotations pour la rentrée 2019 dans les Segpa ne cesse de croître" selon eux, entraînant des suppressions de postes et une dégradation des conditions d'enseignement. Contacté par AEF info sur ce sujet, le MEN n'a pour l'heure pas répondu.

Les membres de la FSU expliquent que "l'inclusion des élèves de 6e en classe ordinaire se développe rapidement sans réflexion sur les conditions de leur réussite scolaire". Un rapport de l'Igen propose des mesures afin notamment de "mieux répondre au principe d'inclusion". "Pourtant les Segpa permettent des parcours scolaires adaptés pour des élèves en difficulté", ajoutent les syndicats qui "revendiquent leur maintien dès la 6e".



Le SNUEP-FSU & le SNES-FSU ont été reçu récemment en audience par le DASEN 40 / Partie concernant la voie professionnelle

Concernant la voie professionnelle, nous avons fait part de notre opposition à cette énième « réforme ». Pour nous, la seconde famille des métiers va amener une déprofessionnalisation du diplôme, la baisse des volumes horaires hebdomadaires des élèves va encore plus fragiliser ces jeunes et diminuer leur chance d'accès aux poursuites d'études et aux BTS. Nous avons dénoncé le choix de la co-intervention, qui n'est autre qu'un remix du PPCP ; il avait été abandonné car non efficace. Ensuite nous avons rappelé notre opposition à l'apprentissage dans les LP et notamment la mixité des publics qui dégrade les conditions de travail. Nous avons demandé au DASEN d'être garant des choix des collègues et que seul le volontariat puisse permettre d'accepter cette mixité. Pour les SEGPA nous avons fait part de notre inquiétude sur les DGH. Il manque les heures de dédoublement de la découverte professionnelle, ce qui impose de consommer toutes les heures marges pour maintenir l'existant. Pour finir, nous avons demandé au DASEN d'être vigilant sur les DGH des LP car les premières remontées laissent penser qu'il manque des heures pour la co-intervention et les 3h de réalisation du chef d'oeuvre en CAP.

En réponse, le DASEN indique son désaccord avec la vision du SNUEP sur la 2nde. A son avis, les élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle en fin de 3^{ème} sont les plus fragiles et c'est à eux que l'on demande de faire les choix les plus précoces. En effet, même si dans notre département la très grande majorité des élèves obtient son premier choix, ces choix sont souvent fait un peu au hasard ou au gré des amitiés. De véritables choix ne peuvent résulter que d'un cheminement long.

Le SNUEP demande pourquoi regrouper plusieurs métiers serait plus déterminant que la situation actuelle. Le DASEN répond que cela suppose un choix différé d'un an pour les élèves et un choix aidé par les professeurs des LP. Toutefois le SNUEP redoute des cours beaucoup plus théoriques du fait des compétences transversales aux différents secteurs professionnels qu'il faudra enseigner. Cela tranchera moins avec les enseignements du collège et ne correspondra pas aux attentes des lycéens. Par ailleurs, la mise en réseau des établissements dans notre département ne sera pas facile.

Concernant les horaires, le DASEN indique qu'il y aura moins d'heures de cours pour les élèves mais que le nombre d'heures profs sera conservé puisqu'il y aura de la co-intervention. Il a conscience que cela demandera de la formation. A ses yeux, le travail en projet donne du sens à l'action et renforce la coopération. Il faut admettre que l'on est parfois obligé de travailler ensemble. Le SNUEP souligne que s'il faut de la co-intervention dans toutes les classes, cela va demander aux collègues un temps de concertation infini, temps qui n'est jamais prévu dans les EDT, jamais inclus dans le temps de service !

Pour ce qui concerne les SEGPA, le DASEN explique que les heures qui ont disparu des grilles ont été réinjectées dans les marges. Il ne faut donc pas avoir « d'inquiétude », le fonctionnement pourra continuer à l'identique. A vérifier !

Mouvement Intra

Le serveur SIAM ouvrira le mardi 12 mars 2019 et fermera le lundi 25 mars 2019 à midi. Pour vous aider dans votre demande, vous pourrez nous rencontrer lors des réunions mutations organisées dans l'académie (un planning de réunions sera prêt pour la semaine prochaine). Pour obtenir des renseignements, vous pouvez aussi nous joindre du mardi au vendredi de 14h à 17h30 à notre permanence au 05 56 68 98 91 ou nous envoyer un mail snuepaquitaine@gmail.com.

Il est important de nous envoyer la fiche "mutation intra" complétée (à télécharger à partir du mercredi 5 mars sur notre [Espace Mutations](#)) et votre dossier (par mail ou par la poste) afin que l'on puisse suivre au mieux votre demande. Le GT barème compris étude dossier handicap devrait avoir lieu le vendredi 10 mai. Début des CAPA le vendredi 14 juin 2019.

Pour info, sur notre site, les barres de l'académie de Bordeaux suite au mouvement inter 2019.



CAEN du 5 février 2019

Le CAEN s'est réuni le 5 février au rectorat de Bordeaux, il était présidé par le Recteur et le vice-Président de la Région responsable de l'Éducation. Ci-dessous quelques sujets, en relation avec la voie professionnelle, traités par les représentants de la FSU pendant ce Conseil :

■ Réforme de la voie professionnelle :

La mise en œuvre de cette « réforme » nous inquiète fortement ainsi que les collègues. Avec la seconde « familles de métiers », cette réforme supprime encore une année de spécialisation professionnelle pour les élèves. Comment avec une année de moins, peut-on les préparer efficacement à une insertion professionnelle ?

De plus, cette réforme diminue aussi drastiquement les heures d'enseignement général et impose des heures de co-intervention. Sur ce dernier point, rappelons que cela a déjà existé sous la forme des PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnels) qui ont été abandonnés car n'apportant rien de plus, ni à la formation, ni aux élèves.

■ Les nouvelles grilles horaires :

La baisse, de 34,5h à 30h, des horaires hebdomadaires des lycéens professionnels pour l'aligner avec ceux des lycées de la voie générale et technologique n'est encore qu'une communication de la part du Ministère. En effet, les lycéens des voies générale et technologique, n'ayant pas de PFMP, bénéficient de plus d'heures d'enseignement général. Pour nous ce n'est tout simplement qu'un alignement sur la formation par apprentissage permettant par ailleurs de supprimer de nombreux postes de PLP. A terme des milliers d'heures d'enseignement ne seront pas dispensées à nos élèves dans notre académie. Dès cette année, avec une mise en œuvre de la « réforme », uniquement sur le niveau seconde, ce ne sera pas moins de 336 h d'enseignements de supprimées alors que la prévision des effectifs prévoit une hausse de 206 élèves.

Comment, dans ces conditions, préparer des lycéens arrivant en Lycée Professionnel vers le BTS ?

Viser l'excellence », « Harvard du pro », « Chef d'œuvre », « Co-intervention » ne sont que des éléments de langage qui dissimulent les véritables intentions du Ministre : remplacer la voie professionnelle publique sous statut scolaire par la formation par apprentissage.

Et malgré notre opposition à ces grilles, nous avons demandé au Recteur de veiller au respect des arrêtés du 21 novembre 2019.

■ Carte des formations par Apprentissage :

Nous constatons cette année les premiers résultats de l'application de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : le nombre d'ouvertures en apprentissage a augmenté de 350% – ou de 200% si l'on compare aux ouvertures 2017. Et comme il n'y a pour l'instant aucun dispositif d'état de contrôle de la qualité des formations et des formateurs, on peut être inquiet sur le devenir et la formation des apprentis !

De plus, avec cette loi, les branches professionnelles peuvent faire pression sur les régions pour ne pas que le recteur ouvre telles ou telles formations qui seraient concurrentes à l'apprentissage.

■ Carte des formations sous statut scolaire :

A part l'ouverture de deux demi-divisions Bac Pro (Aéronautique à ST MEDARD EN JALLES et Maintenance matériel Travaux publics à BLANQUEFORT) et l'augmentation de capacité d'accueil du Bac Pro MELEC à PESSAC, la carte des formations n'évolue plus. Au contraire, les décisions du ministre de réduire les capacités d'accueil du BAC Pro GA et la mise en place des familles de métiers vont réduire l'offre de formation et par conséquent permettre au gouvernement de supprimer des postes.

■ Un silence inquiétant

Il est clair que la voie professionnelle reçoit des coups durs ces derniers mois et il est de la responsabilité des différentes organisations de dénoncer ces attaques. Malheureusement, seules trois organisations sont intervenues en CAEN pour parler la voie professionnelle sous statut scolaire : la FSU, la CGT et la FCPE !!!!!